



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aides de l'État

Question écrite n° 84904

Texte de la question

M. Éric Jalton rappelle à M. le ministre de la jeunesse et des solidarités actives que les associations ont une place fondamentale dans la société française car elles favorisent le lien social et participent au développement de relations solidaires entre des publics aux profils divers qui, bien souvent, ne se seraient jamais rencontrés autrement. Il lui demande donc de bien vouloir lui expliquer la politique gouvernementale actuellement mise en oeuvre en la matière (s'il y en a une), pour faciliter l'investissement associatif ainsi que l'engagement citoyen des Françaises et des Français.

Texte de la réponse

L'importance des associations et du bénévolat associatif n'est pas à démontrer : 1,1 million d'associations et 14 millions de bénévoles s'investissent au quotidien pour améliorer la vie de nos concitoyens. Cet engagement constitue une formidable richesse pour notre pays. Même si ceux-ci n'attendent pas de reconnaissance spécifique, leur contribution mérite d'être valorisée. C'est dans cette perspective que de nombreuses mesures ont été prises ces dernières années pour les associations et leurs bénévoles. Le bénévolat est ainsi pris en compte dans les nominations et promotions dans les ordres de la Légion d'honneur et national du Mérite. La conférence de la vie associative du 17 décembre 2009 et ses travaux préparatoires ont mis en évidence des besoins dans trois axes qui orientent la politique en matière de vie associative pour les prochaines années : la place des associations dans le dialogue civil ; les relations entre les associations et les pouvoirs publics ; la reconnaissance et la valorisation de l'engagement bénévole et volontaire. Un ensemble de mesures portant sur la sécurisation des relations entre les pouvoirs publics et les associations a fait l'objet d'une circulaire du Premier ministre, publiée au Journal officiel du 20 janvier 2010. Le comité de suivi de la conférence réuni le 29 juin 2010 par le ministre de la jeunesse et des solidarités actives a fait le point sur l'ensemble des engagements en cours de réalisation. Toutes les informations sont disponibles sur le portail www.associations.gouv.fr. Par ailleurs, le Gouvernement porte le nouveau service civique qui doit permettre le développement de l'engagement citoyen des jeunes dans les associations. Il s'agit d'une réforme ambitieuse qui simplifie des dispositifs actuels de volontariat et implique une montée en puissance rapide avec 15 000 volontaires en service civique en 2011 et, à terme, 10 % d'une classe d'âge en service civique, soit environ 75 000 personnes.

Données clés

Auteur : [M. Éric Jalton](#)

Circonscription : Guadeloupe (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84904

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Jeunesse et solidarités actives

Ministère attributaire : Jeunesse et solidarités actives

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 2010, page 8258

Réponse publiée le : 2 novembre 2010, page 12075